

Paris et 1 copie conforme. Circulaire de 20-0-1953

DÉPARTEMENT
de la
Somme-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT
Rochefort
CANTON
Royan

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du _____ 195

OBJET :
Mont
rs Flochiers
lignes

3054
NOMBRE
de
votants municipaux
pris part au vote :

L'an mil neuf cent 53, le 5 du mois
de Juillet, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. BRUSSET Max, Député Maire, en session
d'après convocations faites le 2 Juillet 1953 195

ordinaire
extraordinaire

Etaient présents : MM. BRUSSET, DEISSALIE, SERCHET, REUTIN
CASTEJHAU, COUZINET, GAUSSEL, REGAZONI, DUFOR, TOMSCQ,
PAPEAU, GUILLAUD, POUGET, CHAUDOULAN, FOUCHÉ, GUICHAGUA,
SIMON, LAFAGE, NARTEAU, COUNIL, CHANUT, NARTEAU,
BOURDEILLE, LAURENT, BOURDONNEAU.

Représentés : MM. Vaucheret par M. Regozoni
Absents : MM. Rochedereux par Melle Fouché

DATE
Échappé, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. COUNIL, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Par délibération du 16 Nov. 1953, le Conseil Municipal
avait confié à l'entreprise "Sté Carriers Flochiers de Lignes"
la réfection de la toiture d'ardoises de La Clairière. Le mon-
tant des travaux avait été estimé à 840.000 frs.

Mais du cours des travaux le volume des réparations qu'il
fut nécessaire de réaliser s'est accru de façon considérable.
Les travaux maintenant terminés se sont élevés à la somme de
1.551.175 frs.

Sur la proposition de la Commission des Travaux et de
la Commission des Finances, le Conseil autorise M. le Maire à

APPROUVE

La Rochelle, le 24 Aout 1953

Le Préfet

Signé : R. HOLVECK

Fait et délibéré à Roquefort
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Le vote a eu lieu au
sein public, établi à
la désignation de
vote (Art. 51 de la loi
avril 1884).

Mentionner à la suite
de ceux qui se sont
abstenus de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

Avant à Marché de gré à gré

ARRÊTÉ : M. Max DUBREUIL, député Maire de Royan
Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 Juillet
1953

ET : M. le Directeur de l'Association des Ouvriers Pêcheurs de Lézards, rue
du Berger à Royan

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1er - Le montant du marché des travaux de couverture-zinguerie à
l'immeuble "La Clairière" du 5 Mars 1953 (approuvé le 14.3.1953) est porté
à la somme de un million cinq cent cinquante et un mille cent soixante quinze
frs (1.551.175 frs) en raison de l'accroissement du volume des réparations de
la toiture de l'immeuble "La Clairière".

Soit : marché initial du 5.3.1953	836.000 f
présent avenant	<u>715.175 f</u>
Total	1.551.175 f

ARTICLE 2 - Il ne sera versé aucun acompte

ARTICLE 3 - Toutes les clauses du marché du 5.3.1953, non modifiées par le pré-
sent avenant restent valables, en particulier celles qui mettent à la charge
de l'entrepreneur le règlement des droits d'enregistrement.

Royan, le 20 Juillet 1953

L'Entrepreneur,
Signé : CHEVAL

Le Député Maire,
Et le Député Maire
L'Adjoint Délégué
Signé : JJ. CASTEINAU



APPROUVE
La Rochelle, le 24 Aout 1953
Le Préfet
Signé : HOLVECK

POUR COPIE CONFORME
le 29 Aout 1953
L'Adjoint Délégué,



[Signature]